

Information « campagnes doubles »

Point d'actualité après la Commission de Recours
Amiable du 21 septembre 2017

Les dossiers des campagnes doubles ont été envoyés au Ministère des armées par la CNIEG. Pas un seul dossier n'est en instance. La caisse attend maintenant de recevoir du Ministère toutes les infos nécessaires (en particulier le nombre de jours aux combats ou à la guerre pendant les événements d'Afrique du Nord) pour réaliser le traitement du dossier de chacun.

Actuellement 4000 dossiers venant de toutes les caisses de retraite concernées par l'application des campagnes sont en attente de traitement au Ministère. Nous comptons obtenir des réponses vers la fin de l'année.

Si des retraités possèdent des documents militaires où l'on retrouve en outre, le nombre de jours passés aux combats ou à la guerre, il ne faut pas hésiter à adresser ces documents à la CNIEG. La caisse les traitera de suite.

Côté statistiques, la caisse nous informe que sur 16 dossiers en contentieux (dossiers venant des tribunaux) 8 d'entre eux ont fait l'objet d'une modification des taux de retraite avec des rappels allant de 153 à 1916 euros. On peut dire, à ce jour, que des demandes ont fait améliorer les retraites de quelques camarades qui ont donné une partie de leur jeunesse pour notre Pays. On ne pourra jamais se satisfaire que la totalité de nos camarades ou collègues n'obtiennent pas satisfaction car ils sont aussi allés dans ces pays et certainement pas pour la beauté des paysages.

Faites passer le message à vos camarades ou anciens collègues concernés. Les veuves dont l'époux avait participé à ces événements d'Afrique du Nord sont concernées par ces révisions de pensions à condition d'en faire la demande à la CNIEG.

Je reste à votre disposition Michel DE SADELEER 06 07 04 22 42